



**Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du Réseau santé de la Sarine
du mercredi 21 mai 2025, à 17h30 au sein de, de la grande salle de l'Auberge communale
d'Avry-Rosé, Route de Rosé 46, 1754 Avry-sur-Matran.**

Présidence : Mme Lise-Marie Graden, Préfète de la Sarine

Présents : 36 délégué-e-s représentant 25 communes ; 11 membres du Comité de direction présents (liste nominative des personnes présentes et excusées à disposition au secrétariat de l'Association)

La Présidente ouvre l'Assemblée des délégués à 17h30. On rappellera qu'en vertu de l'article 7 alinéa 2 des Statuts, la Préfète de la Sarine préside l'Assemblée des délégués.

La Présidente donne la parole à **M. Robin Schwab**, conseiller communal en charge de la santé et des affaires sociales au sein de la commune d'Avry, qui accueille la présente Assemblée. Au nom de la commune hôte, ce dernier souhaite à toutes et à tous la cordiale bienvenue. Il souligne que les auberges communales demeurent des endroits importants pour seniors et les villages, ce qui explique en partie le choix du site de ce jour. Il souhaite à tous et à toutes une excellente soirée. **La Présidente** remercie les autorités communales a priori de leur accueil.

Conformément à l'article 11 alinéa 1 des Statuts, l'Assemblée des délégués est convoquée par avis adressé à chaque conseil communal et par courriel à chaque délégué au moins vingt jours à l'avance. En outre, les dates, heures lieux et ordres du jour des séances sont annoncés au public par un avis dans la Feuille officielle au moins dix jours à l'avance. La convocation contient l'ordre du jour établi par le Comité de direction.

En l'espèce, **la Présidente** constate que la présente Assemblée des délégués a été convoquée par courrier électronique du 28 avril 2025 adressé à l'ensemble des délégué-e-s et des communes membres. Par ailleurs, la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'Assemblée des délégués ont été publiés au sein de la Feuille des avis officielle du 2 mai 2025. Enfin, les communes membres ont reçu un exemplaire papier des documents relatifs à l'Assemblée des délégués.

Au niveau des présences, l'Assemblée dispose en l'état de :

- 37 délégué-e-s. présent-e-s sur un total de 55 ;
- 50 voix représentées sur un total de 67 en début d'Assemblée, 67 sur 67 après quelques minutes d'Assemblée;
- 20 communes membres représentées sur un total de 25 en début d'Assemblée, 25 sur 25 après quelques minutes d'Assemblée.

Aux termes de l'article 9 alinéa 1 des Statuts, l'Assemblée des délégués ne peut valablement délibérer qu'en présence de la majorité des voix représentées. Compte tenu des chiffres évoqués précédemment, **la Présidente** constate que l'Assemblée peut valablement délibérer. Elle rappelle que selon l'article 9 alinéa 3 des Statuts, les décisions sont prises à la majorité des suffrages, les abstentions, les bulletins blancs et les bulletins nuls n'étant pas comptés.

En cas de besoin, **la Présidente** propose que les deux délégués situés aux extrémités de la salle fassent office de scrutateurs. Messieurs Jean-Noël Gendre et Dominique Chenaux acceptent de se charger de cette mission.

L'ordre du jour établi par le Comité de direction est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 11 décembre 2024
2. Informations du Comité de direction
3. Comptes 2024
 - 3.1 Présentation
 - 3.2 Rapport de gestion 2024
 - 3.3 Préavis de la Commission financière
 - 3.4 Approbation des comptes 2024 et décharge
4. Octroi d'un crédit d'engagement de 5'774'000 francs pour la réalisation de la nouvelle caserne de Marly et l'intégration de l'antenne II du Service d'aide et de soins à domicile (SASDS)
5. Octroi d'un crédit d'investissement de 2'488'243 francs pour la requalification du parking de la centrale d'ambulance dans le cadre de l'agrandissement du Home médicalisé de la Sarine (HMS)
6. Validation du contrat de mandat de prestations 2026-2030 entre le Réseau santé de la Sarine et les établissements médico-sociaux mandatés
7. Election de Mme Gwenaëlle Ecoffey - représentante des communes de la région Sarine Nord - à la commission des indemnités forfaitaires
8. Divers

La Présidente apporte une petite précision au sujet de l'ordre du jour : le point n° 4 lié à la caserne de Marly évoque sur la convocation un crédit d'étude. Au vu du montant concerné, il s'agit bel et bien d'un crédit d'engagement, comme précisé au sein du message.

En l'absence d'autres remarques, **la Présidente** propose de débiter l'ordre du jour par le point n° 1, à savoir l'approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée des délégués.

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 11 décembre 2024

La Présidente se réfère au procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 11 décembre 2024. Elle invite les délégué-e-s à communiquer leurs éventuelles remarques.

En l'absence d'observations particulières, le procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 11 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Informations du Comité de direction

A) Construction Home médicalisé de la Sarine (HMS)

Les délégué-e-s prennent connaissance de l'état du projet de construction du HMS et de la centrale d'ambulances. **M. J. Pollet**, directeur général du Réseau santé de la Sarine, effectue comme de coutume un bref rappel historique. A la suite de l'étude sur l'optimisation du bâtiment réalisée en 2016, des études liées à la phase préliminaire en 2017, du mandat d'étude parallèle en 2018, de l'établissement d'un devis en 2020, les délégué.e.s ont octroyé à l'unanimité un crédit de CHF 49'700'000.- pour la rénovation et la transformation du HMS et de la centrale d'ambulances lors de l'Assemblée du 26 mai 2021. Soumis à référendum obligatoire, l'objet a été accepté en votation populaire du 26 septembre 2021 avec 86% de oui. Le permis de construire a été obtenu en date du 23 décembre 2021 et les travaux ont débuté en février 2022 (première étape). Le déménagement des ambulances sur le site de l'Aurore 4 a eu lieu en octobre 2024. En date du 12 février 2025, le personnel et les résidents du HMS ont déménagé au sein de la nouvelle aile Est. La deuxième étape des travaux a débuté dans la foulée. Au cours de la présente Assemblée, les délégué-e-s seront amené-e-s à se prononcer sur le projet de requalification de l'espace parking et service des ambulances.

M. J. Pollet précise que le déménagement s'est bien déroulé. Les travaux vont actuellement bon train. Les travaux de déconstruction viennent de débuter, ce qui signifie que l'on commence à entrevoir le bout du chantier. Il s'agira désormais de se prononcer sur la requalification de l'espace parking. **M. J. Pollet** présente les plans de l'étape 2.1, à savoir la démolition et le terrassement HMS A2/A3 ainsi que de l'étape 2.2, à savoir le gros-œuvre HMS A2/A3 et la démolition SAS. D'ici fin mai, les pelleteuses devraient avoir terminé la démolition et la reconstruction pourra ainsi débuter. Sept mois au total sont prévus pour le gros-œuvre, soit de septembre 2025 à mars 2026. Le second-œuvre pourra débuter en mars 2026 et devrait normalement s'achever en mai 2027, étant précisé que le second-œuvre est usuellement une étape qui prend beaucoup de temps.

B) Suivi financier

M. J. Pollet propose aux délégué-e-s le traditionnel suivi financier des travaux du HMS. En prenant en compte l'étude et l'établissement d'un devis pour la rénovation à hauteur de CHF 3'100'000.- (votés le 18 décembre 2019), le crédit de CHF 49'700'000.- pour la rénovation et la transformation du HMS et de la centrale d'ambulances ainsi que la pose des panneaux photovoltaïques pour CHF 700'000.- (voté le 13 décembre 2023), le total des montants votés (avec indice de renchérissement octobre 2020 = 100%) se monte à CHF 53'540'720.-.

La répartition du devis entre les différents ouvrages est la suivante : A1 (aile Est 2022-2024) : CHF 19'972'164.- ; A2-A3 (aile Ouest et Centrale 2025-2027) : CHF 17'811'182.- ; Service d'ambulances de la Sarine (projet abandonné par décision de janvier 2024 du Comité de direction) : CHF 5'200'254.- ; montant global non-réparti sur les ouvrages (honoraires) : CHF 9'857'120.- ; pose de panneaux photovoltaïques : CHF 700'000.-.

En ce qui concerne le suivi financier lié à la projection du coût de l'ouvrage A1, le devis de base (sans les honoraires bloqués) se monte à CHF 19'972'164.-. A ce montant, il convient

d'ajouter le transfert des travaux budgétés au sein du projet A2-A3 vers le A1 à hauteur de CHF 1'588'740.-, ce qui équivaut à un total intermédiaire de CHF 21'560'904.-. Le renchérissement (augmentation entre octobre 2020 et octobre 2024 de 15.1%) et l'augmentation de la TVA de 0.4% dès le 1^{er} janvier 2024 pour CHF 2'748'244.- portent le total à CHF 24'309'148.- (sans les honoraires).

C) Système de contrôle interne

M. J. Pollet informe les délégué-e-s que, lors de sa séance du 5 février 2025, le Comité de direction a adopté une directive concernant le système de contrôle interne (SCI). La directive met en place un SCI correspondant aux besoins spécifiques du RSS. Le directeur des finances assure la fonction de coordinateur du SCI. Il est ainsi chargé du développement et du suivi du SCI. Le SCI met l'accent sur les risques et les contrôles. Les processus, les risques et les contrôles sont documentés. La traçabilité des contrôles effectués est par ailleurs garantie. Dans la mesure du possible, les contrôles prennent la forme de contrôles préventifs automatisés. L'objectif est de disposer d'un SCI vivant permettant de répondre pleinement aux recommandations de l'organe de révision.

D) Journée de la mobilité

La Présidente remercie **M. J. Pollet** de son intervention et donne la parole à **M. D. Maillard**, directeur secours, pour une présentation de la journée de la mobilité, qui s'est tenue le 27 mars 2025. **M. D. Maillard** rappelle que le Réseau santé de la Sarine a récemment adopté un plan de mobilité. Afin de marquer le lancement de son plan de mobilité, le Réseau a organisé une journée de la mobilité pour les collaboratrices et collaborateurs, avec plusieurs stands animés notamment par la société Transitec et par les TPF. Les collaboratrices et collaborateurs ont eu la possibilité de faire contrôler leur vélo, de profiter d'un cours de remise en selle et de bénéficier de conseils sur les transports publics afin de faciliter leurs déplacements. A ce jour, une trentaine d'abonnements TPF à tarif préférentiel ont été délivrés. Le site Internet du Réseau santé de la Sarine comporte une page dédiée au plan de mobilité: <https://santesarine.ch/plan-de-mobilite/>.

E) Projets casernes : vision 2030 +

Au chapitre des projets de casernes, **La Présidente** effectue une présentation de la vision 2030+.

Au niveau des présidents d'associations de communes, il est apparu que certains projets de casernes se trouvaient proches des frontières d'autres districts, raison pour laquelle il a été jugé nécessaire d'élargir quelque peu la focale. Le but du projet vision 2030+ est d'obtenir une cartographie des besoins à l'échelon cantonal. La gestion du projet est déléguée à l'ECAB par la conférence des associations de communes.

En pratique, il s'agit d'obtenir une vision claire à l'horizon 2030, de disposer d'une couverture des risques adéquat challengée par des statistiques réelles et de favoriser ainsi des investissements justes et proportionnés pour les associations de communes, ceci en favorisant la transformation et la rénovation.

La Présidente donne un aperçu de la méthodologie mise en place. Pour connaître les besoins, il s'agit de prendre appui sur les analyses. Partant, l'ECAB a équipé tous les véhicules de traqueurs pour obtenir des statistiques précises en matière de temps d'intervention. Il conviendra également de se pencher sur la carte des risques. Le fait de construire une caserne coûte, y compris sous l'angle des frais d'exploitation. Le but est de prendre en compte aussi bien les aspects opérationnels que financiers et humains, ceci en identifiant clairement les opportunités et les contraintes, de manière à répondre aux besoins réels des communes.

Le projet s'accompagne d'un changement bienvenu de pratique de la part de l'ECAB en ce qui concerne les transformations et les rénovations touchées par les subventions. Le but est de mettre tout sur pause, sauf les projets lancés au sein desquels le lieu est jugé absolument nécessaire.

L'enjeu politique pour les communes est important. Le projet permettra d'établir des variantes et de prendre des décisions en pleine connaissance de cause, avec une vision élargie fondée sur des bases statistiques actualisées. Il est très important de garder à l'esprit que l'objectif n'est pas de fermer des points de départ mais de placer les casernes au bon endroit en investissant correctement.

La vision cantonale avec les différentes variantes est prévue pour le printemps 2026. Cela constituera un important outil d'aide à la décision pour les adaptations de la carte opérationnelle, qui permettra de tenir compte de la nouvelle organisation bataillonnaire et de s'adapter aux réalités du terrain ainsi qu'aux risques.

F) Taxe annuelle d'exemption

La Présidente passe la parole à **M. J. Dupuis**, pour une présentation des résultats du sondage sur la taxe annuelle d'exemption. Durant l'été 2024, plusieurs communes membres ont écrit au Comité de direction afin d'effectuer différentes suggestions au sujet de la taxe annuelle d'exemption. Lors de sa séance du 11 septembre 2024, le Comité de direction a pris la décision de sonder les communes membres en 2025 afin de dresser un bilan sur la perception de la taxe d'exemption. Le sondage portant sur les deux premières années de perception de la taxe d'exemption a été adressé aux communes membres au début du mois de mars 2025. Le Comité de direction a pris connaissance des résultats du sondage et de l'ensemble des réponses des communes membres lors de sa séance du 16 avril 2025.

20 communes membres ont répondu au sondage. Il ressort du sondage les éléments suivants:

Points positifs:

- pas de difficultés particulières à assurer le prélèvement de la taxe;
- les informations nécessaires sont disponibles;
- pas de problèmes particuliers en lien avec le traitement des réclamations;
- le système de l'acompte et du décompte final fonctionne de manière satisfaisante;
- peu de réclamations devant le Comité de direction.

Axes d'améliorations:

- le traitement des exonérations est chronophage;
- la part de factures impayées est importante pour certaines petites communes;
- le critère d'exonération lié aux personnes en formation donne beaucoup de travail administratif aux communes membres.

Le système de la taxe annuelle d'exemption semble ainsi fonctionner et ne fait de toute évidence pas l'objet d'une remise en question par une majorité de communes membres. En revanche, beaucoup de communes insistent sur le travail administratif généré par le critère des personnes en formation jusqu'à 25 ans.

Le Comité de direction a évoqué plusieurs pistes afin de remédier à la problématique précitée et souhaite en l'état se donner le temps de la réflexion.

Sur question d'un délégué, **la Présidente** précise que le Comité de direction effectuera une proposition concrète lors de la prochaine Assemblée des délégués. Par ailleurs, le Comité de direction transmettra prochainement les résultats détaillés du sondage aux communes membres.

3. Comptes 2024

Les comptes 2024 du Réseau santé de la Sarine laissent apparaître un meilleur résultat par rapport au budget, sauf en ce qui concerne les indemnités forfaitaires (en 2024, 970 indemnités forfaitaires ont été versées, contre 890 en 2023 et 779 en 2022). La diminution globale de la participation communale totale s'élève ainsi à CHF 2'765'437.82, un montant qui sera reversé aux communes lors de l'établissement du troisième acompte lié au budget 2025.

La Présidente passe la parole à **M. B. Galley**, directeur des finances du Réseau santé de la Sarine, pour une présentation du budget de résultat et d'investissement.

3.1 Présentation des comptes

M. B. Galley passe en revue quelques chiffres importants.

Le montant facturé comme acomptes 2024 aux communes s'élève à CHF 33'710'400.- et les comptes 2024 bouclent sur un montant de CHF 30'944'962.18.

Hormis Passe-Partout Sarine (+ CHF 6'421,06) et les indemnités forfaitaires (+ CHF 223'334,44 sur base budget adapté), l'ensemble des services du Réseau santé de la Sarine présentent des charges nettes inférieures aux montants facturés aux communes selon le budget 2024. Grâce à d'importantes économies d'échelle, les comptes du Bataillon Sarine sont largement inférieurs au budget 2024, qui était – il convient de le rappeler – encore basé sur les chiffres de la Ville de Fribourg.

La provision pour les frais financiers de l'ISRF s'élève à CHF 1'400'000.- à fin 2024. Au budget 2024, le HMS prévoyait une perte de CHF 393'200.- et a finalement clôturé l'année 2024 avec une perte de CHF 195'392.77.

Malgré un contrôle AVS, aucune retenue sociale n'a été appliquée pour les années 2023 et 2024 sur les soldes des pompiers. Le rattrapage financier de ces années a été entièrement pris en charge par le Réseau santé de la Sarine, ceci sur décision du Comité de direction. A partir de 2025, la part dévolue aux employés sera retenue mensuellement sur la solde des pompiers.

Les services transversaux sont pour leur part à environ 2% en dessous du budget 2024.

M. B. Galley présente les résultats par entité, la répartition des charges et des produits du Réseau santé de la Sarine ainsi que la répartition des participations communales. Il clôture son intervention par un aperçu du financement du Service d'aide et de soins à domicile et du Service des ambulances de la Sarine ainsi que par une vue d'ensemble des dépenses d'investissement.

La Présidente remercie **M. B. Galley** de son exposé.

3.2 Rapport de gestion 2024

La Présidente précise que les délégué-e-s ont reçu ce jour, en plus de l'exemplaire numérique, un exemplaire du rapport de gestion 2024 qui fourmilles d'informations. Ce dernier contient toutes les données utiles afin de prendre la mesure des activités déployées par le Réseau santé de la Sarine.

3.3. Préavis de la Commission financière :

La Présidente passe la parole au représentant de la Commission financière :

Préavis de la Commission financière

« Lors de sa séance du 6 mai 2025, la Commission financière s'est réunie pour l'examen des comptes 2024 et a entendu en premier lieu les représentants de l'organe de révision, la fiduciaire CORE SA, Messieurs Markus Jungo et Célien Berthold. Puis, elle a accueilli les représentants du RSS, Messieurs Jean-Luc Kuenlin, Vice-Président du Comité de direction, Messieurs Jacques Pollet, Directeur général, Beat Galley, Directeur général adjoint et responsable des finances, Daniel Maillard, Directeur Secours, ainsi que Mesdames Ornella Macheda, Directrice générale adjointe et Responsable RH, et Muriel Gailhac, Directrice soin, qui ont donné à la Commission financière les explications complémentaires au message.

En préambule, la Commission financière remercie le Comité de direction, ainsi que la Direction générale du RSS et les différents collaborateurs pour l'important travail réalisé dans l'établissement des comptes 2024 et la bonne maîtrise du budget 2025 des 9 services constituant le RSS.

En effet, comme à l'instar de ces deux dernières années, les états financiers de l'ensemble des services du RSS, hormis les Indemnités forfaitaires (IF) présentent à nouveau un résultat meilleur que celui budgétisé. La décision du Grand Conseil d'augmenter le forfait journalier des IF de CHF 25.- à CHF 35.- selon les cas a, comme prévu, eu un impact financier conséquent, même au-delà du montant budgétisé. Malgré cela, l'excellent résultat des comptes 2024

permettra, durant le troisième trimestre 2025, une restitution financière non négligeable aux Communes. La Commission financière a pris note d'une réflexion s'impose selon le Comité de direction sur la question des IF sachant qu'actuellement 40 % de celles-ci concernent des enfants.

Cela étant dit, la fiduciaire CORE SA a procédé pour la première fois à la révision des comptes du RSS. Elle a présenté ses deux rapports après une révision intermédiaire en décembre 2024, puis une révision finale à fin mars 2025.

Le premier rapport, succinct, conclut que les comptes 2024 sont conformes à la législation cantonale sur les finances et recommande à l'Assemblée des délégués d'approuver ces derniers.

Le second rapport, détaillé, fait état des constatations et recommandations de l'organe de révision. Ce dernier a pu constater, à satisfaction de la Commission financière, la clôture de certains points relevés lors de l'exercice 2023, essentiellement en lien avec le SCI. Tels sont les cas de l'approbation formelle des principes généraux du SCI et de la matrice des contrôles par le Comité de direction et celui de la formalisation du contrôle des 4 yeux pour le bouclage des comptes.

Cependant, certains points restent à améliorer durant cette année 2025. Un élément essentiel et impératif à réaliser concerne l'établissement du rapport annuel à l'intention du Comité de direction. Ce rapport l'informe sur les nouveaux risques et activités de contrôle, ainsi que la confirmation que les contrôles définis ont bien été réalisés. Dans l'hypothèse où cette recommandation ne serait pas suivie par le RSS durant cette année 2025, l'organe de révision ne serait plus en mesure de confirmer l'existence même du SCI. Les réviseurs ont également constaté qu'il manquait, dans le cadre du SCI, la confirmation écrite par les responsables de processus. Cette confirmation permet en effet la formalisation du contrôle et l'implication des personnes faisant ces contrôles. Toutefois, la Commission financière a entendu la volonté des représentants du RSS de donner suite aux recommandations figurant dans le rapport de révision.

Sur la base des documents qui lui ont été remis et des explications complémentaires reçues, **la Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement l'approbation des comptes 2024.**

L'examen des comptes 2024, chapitre par chapitre, par la Commission financière, en présence des représentants du RSS, appelle les quelques remarques suivantes destinées au Comité de direction et à la Direction générale du RSS :

COMPTES DE RÉSULTATS

1502 Bataillon Sarine-Interventions 1502.3050.01 Cotisations patronales, AVS, APG, AC, frais adm.

Le montant de CHF 115'303.00 figurant dans les comptes 2024, non budgétisé, mérite une explication lors de l'Assemblée des délégués. La Commission financière a pris note qu'il s'agit d'un rattrapage et qu'à partir de 2025 l'AVS sera prélevé directement sur la solde des miliciens.

412 HMS 4120.3030.01 Travailleurs temporaires

La Commission financière a pris note qu'à partir du budget 2026 un montant sera inscrit pour l'engagement du personnel temporaire vu l'importance du montant figurant dans les comptes 2023 (CHF 595'873.85) et 2024 (CHF 365'016.05) ».

La Présidente remercie la Commission financière de son préavis. Elle donne la possibilité aux délégué-e-s de poser leurs questions. En l'absence de remarques, la Présidente propose de passer au vote.

3.4 Approbation des comptes 2024 et décharge

A l'unanimité, les délégué-e-s approuvent les comptes 2024 et donnent décharge au Comité de direction pour sa gestion.

4. Octroi d'un crédit d'engagement de 5'774'000 francs pour la réalisation de la nouvelle caserne de Marly et l'intégration de l'antenne II du Service d'aide et de soins à domicile (SASDS)

La Présidente propose à titre introductif un petit historique de cet important dossier.

En décembre 2023, l'Assemblée des délégués acceptait un montant de CHF 200'000.- à titre de participation au concours d'architecture pour la réalisation d'une nouvelle caserne à Marly, conjointement avec la commune de Marly, qui projetait de construire un parking d'échange.

Lors de l'assemblée du 22 mai 2024, les délégué-e-s ont voté un crédit d'étude de CHF 400'000.- pour la réalisation de la nouvelle caserne de pompiers de la compagnie Marly. Le crédit de CHF 400'000.- voté par les délégué-e-s devait permettre de mener les différentes études techniques nécessaires à la construction du bâtiment et d'obtenir un coût de l'ouvrage consolidé à plus ou moins 10%. La commune de Marly, en tant que partenaire du projet, a également sollicité à l'époque un crédit d'étude auprès de son législatif.

Le crédit d'engagement figurait à l'ordre du jour de la dernière assemblée. Cependant, en date du 3 décembre 2024, le Conseil général de la commune de Marly s'est prononcé défavorablement sur l'objet relatif à la construction et à l'extension du P+R de Corbaroche. Le motif de ce rejet ne portait pas sur la nature du projet, mais bel et bien sur le financement de la partie liée au parking. Le Conseil communal de Marly espérait trouver une solution avec l'Agglomération de Fribourg pour compléter le subventionnement.

Lors de la dernière assemblée, les délégué.e.s ont donc décidé de retirer de l'ordre du jour l'objet « Octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation de la nouvelle caserne de Marly et l'intégration de l'antenne 2 du Service d'aide et de soins à domicile » et de repousser ce dernier à une prochaine Assemblée.

Fort heureusement, une solution pour compléter le subventionnement a été trouvée avec l'Agglomération de Fribourg. L'Agglomération de Fribourg a revu à la hausse sa

participation au nouveau parking d'échange P+R prévu sur le site de Corbaroche. L'ouvrage, devisé à 8,8 millions de francs (hors TVA), sera financé à hauteur de 4,4 millions par l'agglo. La Confédération apportera 1,8 million, alors que l'Etat de Fribourg, en vertu de la loi sur la mobilité qui prévoit que le canton participe à la réalisation de plates-formes multimodales d'importance régionale, prendra en charge 30% des coûts, soit 2,7 millions. Ce plan de financement a été validé jeudi 15 mai 2025 par le Conseil d'agglomération.

A l'occasion de sa séance de ce soir, le Conseil général de la commune de Marly sera amené à se prononcer sur l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 9'061'000.- pour la réalisation du parking P+R. En vue de permettre la construction de la caserne de pompiers sur un terrain appartenant à la commune de Marly, le Conseil général devra également approuver l'octroi d'un droit distinct et permanent (DDP) en faveur du RSS.

Selon **la Présidente**, il y a tout lieu de penser que le Conseil général de la commune de Marly se prononcera favorablement, dans la mesure où une solution a été trouvée. Elle donne sans plus tarder la parole à **M. D. Maillard**, directeur secours, pour une présentation de la partie caserne du projet.

M. D. Maillard explique qu'après une période de *stand-by*, les choses se sont rapidement relancées. Il conviendra de commencer les travaux rapidement afin d'assurer le subventionnement du P+R. En tout état de cause, la pause forcée n'a pas été vaine. Une problématique de protection contre le ruissellement a en effet émergé. Le projet a donc été adapté sur le plan structurel, ce qui implique une disposition des locaux repensée. **M. D. Maillard** présente les plans avec la halle des véhicules, les vestiaires, la zone de rétablissement, le couloir et le premier étage, avec la partie destinée à accueillir les soins à domicile et les espaces mixtes.

La nouvelle disposition est réellement optimale. Les architectes vont même jusqu'à promettre des économies d'échelle substantielles, une information qu'il convient de prendre avec des pincettes, étant entendu que le domaine de la construction recèle nombre de surprises.

La Présidente rappelle que le projet de P+R doit débiter avant la fin de l'année 2025 afin de pouvoir bénéficier du subventionnement. Sur question d'un délégué, **la Présidente** souligne qu'une subvention de l'ECAB à hauteur de 20-25% est attendue s'agissant de la partie caserne. Les travaux de terrassement devraient débiter cette automne et le délai de réalisation sera d'environ une année et demi.

La Présidente passe la parole au représentant de la Commission financière :

Rapport de la Commission financière

« Lors de ses séances des 28 novembre 2024 et 6 mai 2025, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de Madame Lise-Marie Graden, Présidente du Comité de direction, et de Monsieur Jean-Luc Kuenlin, Vice-Président du Comité de direction, ainsi que de Messieurs Jacques Pollet, Directeur général, Beat Galley, Directeur général adjoint et responsable des finances, et Daniel Maillard, Directeur Secours.

La Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement la demande de crédit de CHF 5'774'000.00 pour la réalisation de ce projet de construction de qualité regroupant une caserne, répondant parfaitement aux besoins et normes en matière de défense incendie et, comme l'avait recommandé la Commission financière, une Antenne du service d'aide et des soins à domicile.

La Commission financière a pris acte que la subvention de l'ECAB est assurée, mais reste encore à en connaître le montant.

La Commission financière salue l'accord trouvé avec la Commune de Marly pour l'implantation de ce projet sur un terrain propriété de la Commune de Marly qui englobe aussi un parking d'échange P+R.

Enfin, la Commission financière préavise également favorablement le recours à l'emprunt pour financer cette dépense de CHF 5'774'000.00. »

La Présidente remercie la Commission financière de son préavis et de la recommandation consistant à réfléchir pour chaque projet à la possibilité d'intégrer une antenne de soins à domicile. Une telle proposition permet de maximiser l'utilisation des locaux et d'optimiser l'utilisation des fonds publics.

En l'absence de questions complémentaire, la Présidente propose de passer au vote.

L'Assemblée des délégués octroie à la quasi-unanimité (moins deux absentions valant deux voix) un crédit d'engagement de 5'774'000 francs pour la réalisation de la nouvelle caserne de Marly et l'intégration de l'antenne II du Service d'aide et de soins à domicile (SASDS).

5. Octroi d'un crédit d'investissement de 2'488'243 francs pour la requalification du parking de la centrale d'ambulance dans le cadre de l'agrandissement du Home médicalisé de la Sarine (HMS)

La Présidente expose que lors de l'Assemblée du 22 mai 2024, les délégué-e-s ont octroyé un crédit d'investissement pour les travaux nécessaires à l'intégration du SAS sur le site de l'Aurore 4 à Fribourg et ont validé une dépense nouvelle pour la location du 1^{er} étage du BATPOL pour les besoins du SAS. Dans le cadre de l'agrandissement et de la rénovation du Home médicalisé de la Sarine, il était initialement prévu de démonter la centrale du SAS et de la reconstruire quasiment au même endroit, soit à l'Avenue Jean-Paul II 10 à Villars-sur-Glâne. Avec l'avènement de la nouvelle Direction Secours, l'opportunité de réunir le Bataillon Sarine et le SAS sur un seul site a été étudiée. Il est apparu que la caserne de la compagnie Fribourg, sise à la Route de l'Aurore 4 à Fribourg, offrait une solution permettant de regrouper la Direction Secours, le personnel d'exploitation du Bataillon Sarine ainsi que la compagnie Fribourg et le SAS au sein d'un même lieu, favorisant ainsi de nombreuses synergies.

L'intégration du SAS sur le site de la caserne de Fribourg constitue en l'état une solution provisoire. Il reste à étudier un projet d'implantation définitive prenant en compte

l'ensemble des éléments en présence, étant entendu qu'il n'a pas été jugé opportun de maintenir la centrale des ambulances appondue au Home médicalisé de la Sarine.

Le Comité de direction a souhaité obtenir deux variantes, dans le cadre du remplacement de la centrale des ambulances, à savoir la variante « existant conservé » et la variante « démolition partielle ». Lors de sa séance du 11 septembre 2024, le Comité de direction a pris acte du rapport des architectes présentant deux variantes portant sur le remplacement de la centrale des ambulances. Le Comité de direction a suivi le préavis de la Cobat du Home médicalisé de la Sarine et validé la variante consistant à démolir partiellement la centrale des ambulances tout en conservant les éléments pouvant être valorisés. La variante sélectionnée a été jugée plus fonctionnelle et moins coûteuse à l'entretien que la variante consistant à conserver l'existant.

La Présidente passe la parole à Messieurs Benoît Comment et Olivier Vésy, représentants du pool de mandataires, pour une présentation détaillée du projet de requalification.

M. B. Comment, architecte, décortique le projet, qui suppose une rénovation de l'ensemble du parking, une démolition du bâtiment existant et la création d'un garage pour les bus. Il présente une image de la maquette du projet ainsi qu'un aperçu de l'espace paysager dédié aux résidents. Cette micro-forêt, composée d'essences locales, sera propice à la déambulation et au délassement des résidents.

Une mise en situation permet de se rendre compte que l'actuel espace asphalté laissera la place à un aménagement plus en phase avec les réalités climatiques actuelles.

M. O. Vésy, économiste de la construction, passe en revue le devis général à +/- 10%, CFC par CFC, ainsi que le planning intentionnel du projet. Il procède à un petit rappel des différentes variantes envisagées à l'époque.

M. F. Vallat demande combien de place de parc le Home médicalisé de la Sarine comportera au total. L'architecte lui répond que 72 places de parc sont prévues. Se référant à l'actuel projet de CO de Givisiez où le nombre de places octroyées par le Service de la mobilité est largement inférieur, **M. F. Vallat** confesse éprouver une sensation d'émerveillement presque enfantine devant l'absence de logique apparente entre les décisions étatiques. Il remarque avec épatement qu'il semble parfois y avoir deux poids, deux mesures.

M. J. Pollet rappelle que le Home médicalisé de la Sarine fait l'objet d'une rénovation et d'un agrandissement. Conformément à la volonté du Comité de direction, aucune place de parc supplémentaire n'a été intégrée lors de la mise à l'enquête, ce qui signifie que l'établissement conserve le même nombre de place qu'autrefois – à savoir 72 places – tout en augmentant de manière significative les effectifs. En d'autres termes, la situation n'est pas comparable avec celle du CO de Givisiez, qui suppose une nouvelle construction. Le Home médicalisé de la Sarine grandit notablement alors que ses capacités en termes de place de parc demeurent inchangées. **La Présidente** complète l'explication par un aperçu technique des problématiques juridiques complexes en lien avec la mobilité.

Mme C. Dénervaud attire l'attention sur l'éventuelle possibilité de solliciter l'une ou l'autre subvention auprès de l'Agglo. **M. J. Pollet** en prend bonne note.

Sur demande de **M. F. Vallat, M. J. Pollet** confirme que le crédit de CHF 5'200'254.- lié à la nouvelle centrale des ambulances sera porté en diminution du crédit de construction du Home médicalisé de la Sarine et ne sera pas utilisé pour réaliser autre chose.

En l'absence d'autres remarques, **la Présidente** passe parole au représentant de la Commission financière.

Préavis de la Commission financière

« Lors de sa séance du 6 mai 2025, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de Monsieur Jean-Luc Kuenlin, Vice-Président du Comité de direction, ainsi que de Messieurs Jacques Pollet, Directeur général, Beat Galley, Directeur général adjoint et responsable des finances, et Daniel Maillard, Directeur Secours.

La Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement la demande de crédit de CHF 2'488'243.00 nécessaire à la réalisation des travaux de requalification du parking de la centrale des ambulances qui fait suite à la décision de l'Assemblée des délégués de la transférer sur le site de la caserne de la Ville de Fribourg. Cette modification du projet initial permettra de finaliser de façon harmonieuse et avantageuse le projet d'agrandissement du HMS, d'une part, par la création d'espaces verts de qualité pour les résidents et les promeneurs de passage, et d'autre part, par le regroupement sur ce site des services administratifs du RSS, la création d'espaces de stockage et de places de parc répondant ainsi aux besoins du HMS.

La Commission financière préavise également positivement le recours à l'emprunt pour couvrir cette dépense. »

En l'absence de questions complémentaires, **la Présidente** propose de passer au vote du crédit.

A l'unanimité, les délégué-e-s approuvent le crédit d'investissement de 2'488'243 francs pour la requalification du parking de la centrale d'ambulance dans le cadre de l'agrandissement du Home médicalisé de la Sarine (HMS).

6. Validation du contrat de mandat de prestations 2026-2030 entre le Réseau santé de la Sarine et les établissements médico-sociaux mandatés

Succédant au mandat de prestations 2021-2025, le projet de mandat de prestations 2026-2030 – dont l'entrée en vigueur est planifiée au 1er janvier 2026 – reprend l'essentiel des éléments de la précédente mouture en unifiant la terminologie et en apportant des améliorations ainsi que des clarifications. Par souci de cohérence, il a été décidé de conserver la durée de validité de cinq ans. Le prochain mandat de prestations portera ainsi potentiellement sur les années 2031-2035. A l'époque, il a été décidé de raisonner sur une base quinquennale de façon à pouvoir soumettre le contenu du mandat de prestations à un réexamen périodique, idéalement plus ou moins en même temps que la planification cantonale des soins de longue durée.

Conformément au principe d'égalité de traitement, le contenu du mandat de prestations est le même pour tous les EMS du district. Le contrat de mandat de prestations 2026-2030 devra durant les prochains mois être paraphé individuellement par chacun des EMS mandaté.

La Présidente passe la parole à **M. J. Dupuis** pour une présentation du nouveau mandat de prestations.

M. J. Dupuis expose que le système légal mis en place par la LPMS offre deux options aux associations de communes :

- 1) **Exploiter** des établissements médico-sociaux.
- 2) **Mandater** des établissements médico-sociaux, ceci par le truchement d'un mandat de prestations.

Conformément à l'article 3 al. 1 des Statuts, le Réseau santé de la Sarine exploite le Home médicalisé de la Sarine (HMS) à Villars-sur-Glâne. Pour le surplus, il appartient au Réseau santé de la Sarine de mandater les établissements médico-sociaux du district de manière à assurer la couverture des besoins.

Un mandant de prestations constitue un acte de délégation par lequel les EMS se voient confier la réalisation de tâches publiques. Cet acte règle la surveillance financière et administrative et constitue la base pour la prise en charge des frais.

Le Réseau santé de la Sarine a connu trois mandats de prestations:

- 1) Le mandat light (2018/2020). Ce mandat transitoire a été adopté ensuite de l'entrée en vigueur de la LPMS.
- 2) Le mandat de prestations 2021-2025, qui a mis en place un régime global.
- 3) Le mandat de prestations 2026-2030, qui consiste en une consolidation du précédent mandat de prestations.

Il est apparu que le système instauré par le mandat de prestations 2021-2025 était équilibré et donnait en pratique pleine et entière satisfaction. Le nouveau mandat de prestations a été élaboré en collaboration avec les représentants des EMS et présenté aux directions des EMS lors des visites de la Commission des établissements médico-sociaux (Codems). Chaque partenaire a eu l'occasion de faire valoir ses observations.

Par rapport à l'actuel mandat de prestations, les évolutions suivantes méritent d'être relevées :

Article 3.5.1 Dispositif d'admission des bénéficiaires de prestations

Désormais, le mandat de prestations stipule que dans la mesure où la situation l'impose – en particulier en cas d'attente exceptionnelle à l'hôpital –, l'établissement médico-social peut être amené à assurer l'hébergement du bénéficiaire proposé par le Centre de coordination du Réseau santé de la Sarine. Sur demande de l'établissement, le Réseau assure le soutien administratif nécessaire afin d'accompagner une éventuelle situation exceptionnelle, par exemple un accueil présentant des risques particuliers.

Cette disposition permet d'anticiper les éventuels cas difficiles et d'éviter que des frais puissent être facturés par les hôpitaux à l'association de communes en raison d'une absence de prise en charge. La collaboration entre les parties est placée au centre du processus.

Article 3.5.9 Dépôt de garantie

Pour des raisons évidentes d'égalité de traitement, en aucun cas un dépôt de garantie ne peut être demandé par l'établissement comme condition d'admission du bénéficiaire de prestations en établissement médico-social.

Le mandat de prestations ne se prononce pas sur la possibilité de demander un dépôt de garantie mais interdit aux établissements d'ériger la garantie comme condition d'admission.

M. F. Vallat relève qu'en vertu du mandat de prestations, le Réseau santé de la Sarine surveille les établissements médico-sociaux. Il se demande dès lors qui surveille le Réseau santé de la Sarine. **La Présidente** explique qu'en tant qu'association de communes, le Réseau santé de la Sarine est contrôlé en pratique par les communes membres. Pour le surplus, conformément à l'article 143 al. 1 LCo, les communes et les autres collectivités publiques locales sont placées sous la haute surveillance de l'Etat, qui l'exerce par le Conseil d'Etat, par la Direction en charge des communes, par les préfets, par le Service des communes et par les autorités désignées par la législation spéciale. **M. J. Dupuis** précise en outre qu'en vertu de l'article 12 al. 1 let. h LPMS, il incombe au Réseau santé de la Sarine d'assurer la surveillance administrative et financière des fournisseurs et fournisseuses mandatés. Une délégation de tâche publique implique naturellement une surveillance du délégataire.

Mme M.-C. Clerc souhaite savoir si le mandat de prestations présente un lien quelconque avec le montant hors bilan figurant dans les comptes. **M. J. Pollet** lui répond par la négative. Le montant de CHF 40 mio correspond au montant emprunté pour construire et n'a rien à voir avec les EMS mandatés du district.

La Présidente passe parole au représentant de la Commission financière.

Préavis de la Commission financière

« Lors de sa séance du 6 mai 2025, la Commission financière a entendu les explications fournies par les représentants du Réseau Santé de la Sarine, à savoir, Monsieur Jean-Luc Kuenlin, Vice-Président du Comité de direction, ainsi que Messieurs Jacques Pollet, Directeur général, Beat Galley, Directeur général adjoint et responsable des finances, et Jimmy Dupuis, Secrétaire général, sur cette nouvelle proposition de mandat de prestations pour la période 2026-2030.

Bien que la Commission financière ne soit pas dans l'obligation légale de préavisier ce message, les enjeux financiers en résultant l'y ont amené.

La Commission financière a pris note que ce deuxième renouvellement de mandat de prestation, quelque peu modifié, a obtenu l'aval de tous les établissements médicaux-sociaux et EMS conforme au système existant qui, depuis 2020, a fait ses preuves.

Au vu des éléments ressortant du message et des explications complémentaires des représentants du Réseau Santé de la Sarine, la Commission financière propose à l'Assemblée des délégués de valider le mandat de prestations 2026-2030 et de procéder à la signature du mandat auprès des différents établissements médicaux-sociaux du district de la Sarine. »

La Présidente profite de ce dernier préavis pour remercier la Commission financière du travail effectué. En l'absence de remarques, elle passe directement au vote.

Les délégué-e-s valident à l'unanimité le contrat de mandat de prestations 2026-2030 entre le Réseau santé de la Sarine et les établissements médico-sociaux mandatés et délègue au Comité de direction la tâche de procéder à la signature du mandat auprès des différents établissements médico-sociaux du district de la Sarine.

7. Election de Mme Gwenaëlle Ecoffey - représentante des communes de la région Sarine Nord - à la commission des indemnités forfaitaires

La Présidente expose que Mme Gwenaëlle Ecoffey a succédé à M. Boris Bek-Uzarov au Comité de direction. Elle a également repris le siège de son collègue au sein de la commission des indemnités forfaitaires. Conformément à l'article 10 des Statuts, il revient à l'assemblée des délégués d'élire Mme Ecoffey à la commission IF.

Les délégué-e-s élisent par acclamation Mme Gwenaëlle Ecoffey - représentante des communes de la région Sarine Nord - à la commission des indemnités forfaitaires.

8. Divers

La prochaine Assemblée des délégués aura lieu le 10 décembre 2025 à Farvagny, commune de Gibloux.

En l'absence d'autres points, **la Présidente** lève la séance à 19h05.

La Présidente
Lise Marie Graden

Le Secrétaire
Jacques Pollet

Le Secrétaire au procès-verbal
Jimmy Dupuis